

LIMINAIRE CSE SIÈGE 23 & 24 MAI 2023

Cfdt: Comités de salaire : un rendez-vous manqué



C'est la CFDT qui, la première, a sonné le tocsin.

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Effectivement, la communication de la Direction a été tellement discrète pour l'annonce des comités de salaire du mois de mai, qu'elle a failli ne pas être détectée par les organisations syndicales.

Les comités de salaire ne sont pas terminés mais comme nous le craignons, en imposant aux élus une application stricte de l'accord du 28 mai 2013, l'avenant 16 étant caduque, c'est un bon arrière de 10 années que nous accusons dans l'exercice du dialogue social.

MAI 2023

Par manque d'anticipation, il n'y a pas eu de communication digne de ce nom de la part de la Direction pour préparer comme il se doit ces comités de salaire.

Ainsi, beaucoup de salariés n'ont pas eu la possibilité de donner leur autorisation à temps dans mon kiosque afin de permettre l'examen de leur situation pour une revalorisation individuelle.

Quant aux élus, les documents qui leur ont été fournis étaient insuffisants pour l'analyse des dossiers puisqu'ils étaient privés de nombreuses informations concernant les carrières des salariés, contrairement à ce qu'il était d'usage lors des années précédentes.

Ainsi, nous ne disposons pas pour les journalistes de la colonne « Écart avec salaire de la courbe des tendances à âge et ancienneté comparable » qui normalement est représentée par le nuage de point.

Et pour les PTA, c'est encore pire puisque non seulement nous n'avons pas d'outil de comparaison de carrière mais, en plus, nous ne connaissons pas le salaire de base des salariés aui ont transmis leurs données.

De plus, il apparaît que de nombreuses erreurs émaillent ces documents et n'ont pas pu être rectifiées dans les temps.

Les avis qui ont été émis et que l'on devra émettre pour le dernier comité de salaire du 25 mai pour la famille « Antennes, Programmation, Communication » seront, de fait, très limités et parcellaires malgré toute la bonne volonté des élus.

Nous pouvons même nous demander à quoi peuvent servir ces comités de salaire paritaires si la seule règle applicable est «l'examen des situations des salariés qui n'ont pas bénéficié de mesure depuis 3 ans ».

Un simple tableau Excel avec les noms des salariés aurait fait l'affaire!

Un rendez-vous manqué, donc, que regrette la CFDT.

Il affligera un certain nombre de salariés qui ne bénéficieront pas de mesures individuelles dans la mise en paie du mois de septembre alors qu'un examen de leur carrière ad hoc aurait pu le permettre.

SUIVEZ-NOUS SUR





Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21